

**Le public est informé que par délibération en date du 18 mars 2021 le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé l'ouverture de la concertation réglementaire relative au projet de 11<sup>e</sup> modification du Plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole. Les modalités de la concertation ont également été précisées par arrêté du Président de Bordeaux Métropole le 19 mars 2021.**

Cette délibération et cet arrêté seront affichés dans les 28 mairies membres de Bordeaux Métropole ainsi qu'au siège de l'établissement public métropolitain à compter du 9 avril 2021.

Le projet de 11<sup>e</sup> modification du PLU concerne les 28 communes de la métropole.

La durée de la concertation a été fixée à 7 semaines, soit du **lundi 26 avril 2021 au lundi 14 juin 2021 inclus**.

**Son déroulement devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.**

À partir du 26 avril 2021, le public pourra consulter le dossier de concertation ainsi qu'un fascicule pédagogique et consigner ses observations et suggestions sur les registres papiers et numériques ouverts à cet effet :

- sur le site internet de Bordeaux Métropole ([participation.bordeaux-metropole.fr](http://participation.bordeaux-metropole.fr))
- dans les 28 mairies
- à Bordeaux Métropole (immeuble Laure Gatet 41, cours maréchal Juin à Bordeaux) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

**Ces mises à disposition interviendront dans le respect du protocole sanitaire mis en place par les Mairies et par Bordeaux Métropole dans le cadre de la lutte contre le virus COVID 19.**

Les observations et suggestions pourront être adressées gratuitement par correspondance à l'adresse :  
Bordeaux Métropole Dir Urbanisme - service planification  
Libre réponse 47 774 - 33801 Bordeaux cedex

Sur inscription auprès de Bordeaux Métropole, se tiendront en visioconférence

une réunion publique le **10 mai 2021 à 18h30**,

ainsi que deux ateliers participatifs le **19 mai 2021 à 18h30** et le **1<sup>er</sup> juin 2021 à 18h30**.

Les modalités d'inscription sont précisées sur le site : [participation.bordeaux-metropole.fr](http://participation.bordeaux-metropole.fr)

Un questionnaire thématique est proposé sur le site de la participation et mis à disposition dans les 29 lieux de concertation. Il pourra être retourné gratuitement à Bordeaux Métropole en utilisant l'adresse indiquée.

À l'issue de la concertation, le bilan sera publié sur le site [participation.bordeaux-metropole.fr](http://participation.bordeaux-metropole.fr) et consultable dans les 28 mairies ainsi qu'à Bordeaux Métropole.

À Bordeaux, le 9 avril 2021

**Alain Anziani**  
Président de Bordeaux Métropole